

CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD

assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de
l'assainissement non collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

AR Prefecture

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs

024-200069094-20240702-2024_248 peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr
Reçu le 03/07/2024

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5

AR Prefecture

024-200069094-20240702-2024_248-DE
Reçu le 03/07/2024

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CC ISLE CREMPSE EN PERIGORD
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
 - Compétences liées au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
 - Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : CDC
 - Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
 - Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 4/12/2017 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ et SAUR
 - Date de début de contrat : SUEZ : 14/12/2016 / SAUR : 01/07/2015
 - Date de fin de contrat initial : SUEZ : 13/12/2022 / SAUR : 30/06/2027
 - Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : SUEZ : 13/12/2022 / SAUR : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2 Actes modif pour SUEZ : - Acte modif. N° 1 : rétablissement du taux d'assujettissement de TVA à 10% (au lieu de 20% appliqué par erreur) ; - Acte modif N°2 : Précision des modalités de révision de prix du marché prévues à l'article 2 de L'Acte d'Engagement (AE) du marché.
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 11 608 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 14 585.

024-200069094-20240702-2024_248-DE
Reçu le 03/07/2024

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 79.59 % au 31/12/2023. (80.86 % au 31/12/2022).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Oui	Oui

L'indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 120 (120 en 2022).

AR Prefecture

024-200069094-20240702-2024_248-DE
Reçu le 03/07/2024

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	30 € (conception) et 134€ (bonne exécution) SUEZ 90.20€ (conception) et 96.80€ (bonne exécution) SAUR	60 € (conception) et 134€ (bonne exécution) SUEZ 90.20€ (conception) et 96.80€ (bonne exécution) SAUR
Tarif du contrôle des installations existantes en €	15€/an SUEZ (prélevés sur la facture d'eau) 13.30 €/an (prélevés sur la facture d'eau) SAUR	30€/an (prélevés sur la facture d'eau) SUEZ 13.30 €/an (prélevés sur la facture d'eau) SAUR

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibérations du 06/04/2017 (tarification jusqu'au 31/12/2023) et 27/04/2023 (tarification à compter du 01/01/2024)

2.2. Recettes

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	33 048.34 €		33 048.34 €	33 589.11 €		33 589.11 €
Contribution exceptionnelle du budget général en €						

AR Prefecture

024-200069094-20240702-2024_248-DE
Reçu le 03/07/2024

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 169	777
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	4 373	4 556
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2 556	2 648
Taux de conformité en %	85.2	75.18